

Éradication du roseau commun ou phragmite

Avant d'entreprendre tout traitement, il est important de :

Contactez la municipalité pour valider l'identification et pour le recensement de l'espèce

Repérer toutes les colonies présentes (plantules, plants immatures et plans adultes)

Il est à noter que le roseau commun n'est pas dommageable pour la santé humaine à son contact. En revanche, sa présence est très néfaste pour l'environnement!



Arrachage manuel

- ✓ Arracher, couper ou tondre les pousses. À l'aide d'une pelle, enlever le plus de racines possible.
- ✓ Il est important de prélever l'ensemble des plants (tiges, inflorescences et rhizomes).
- ✓ Effectuer des coupes répétées, au ras sol permet de limiter la croissance des plants.
- ✓ Pour une petite colonie, vous pouvez mettre en place un géotextile sur les racines coupées dans le but d'empêcher la repousse.
- ✓ Pour une plus grande colonie, il est recommandé de s'en débarrasser de façon mécanique.

Comment l'enlever ?

Ces étapes devront être renouvelées année après année, jusqu'à disparition de la plante

Comment prévenir l'apparition de la plante?

L'ensemencement d'herbacées constitue le meilleur moyen de protéger son terrain de l'invasion par le phragmite. Des espèces alternatives non envahissantes existent pour créer des aménagements écologiques tels que le *Typha latifolia* ou encore le *Juncus effusus*.

Comment en disposer ?

Les tiges et racines que vous coupez doivent être gérées de façon adéquate. Vous ne devez pas composter la plante entière ou en partie. Vous devez faire sécher les plants. Éviter la dispersion des graines en déposant les résidus dans un sac hermétique, exposé au soleil pour une durée minimum d'une semaine. Jeter le sac aux ordures ou transporter les plus grosses quantités directement au lieu d'enfouissement.



Pour plus d'informations...

Consultez le site du MDDELCC (ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques):

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Ainsi que des vidéos informatifs concernant la prévention et la lutte aux EEE:

<https://www.youtube.com/watch?v=RC4qLKF6oig>
https://www.youtube.com/watch?v=jvr7o_kNk-B

Tout individu ayant constaté la présence d'EEE sur le territoire de la Municipalité est invité à signaler sa présence à la Municipalité ainsi qu'au MDDELCC via l'outil *Sentinelle* à l'adresse suivante:

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>

Dépliant informatif réalisé par les étudiants à la maîtrise en Environnement de l'Université de Sherbrooke pour la Municipalité de Bolton-Est

Sabrina Lizotte
Lisa Lamouline
Mathieu Courchesne



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Le roseau commun ou phragmite



Souvent perçues comme des mauvaises herbes par les jardiniers amateurs, **le roseau commun ou phragmite** n'est pas une plante comme les autres, elle est une espèce exotique envahissante (EEE) vivace et résistante!

Sachez repérer les intrus !



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces végétales exotiques envahissantes sont des espèces introduites hors de leur aire de répartition naturelle et dont la propagation ou l'implantation représente une menace pour l'environnement, la santé humaine et l'économie

Le roseau commun ou phragmite

Phragmites australis

Cette plante est issue d'un génotype européen introduit il y a plus de 3000 ans. Elle est présente en Amérique du Nord depuis ce temps, mais reste clairsemée jusque dans les années 1950. Le roseau commun a connu une expansion considérable dans les 30 dernières années.

Aujourd'hui, la plante est présente à l'échelle de la province, et on observe une moins grande répartition dans les milieux humides. Mais quand c'est le cas, elle domine considérablement l'espace.

Le roseau commun s'établit en bordure des fossés, des routes, des champs et des sols remaniés, dans les milieux altérés par les activités humaines (remblayage, creusement, etc.) et dans quelques cas, dans les milieux humides.

Effets néfastes des EEE sur l'environnement

- ✓ Diminue la diversité de la végétation
- ✓ Provoque le déplacement et l'extinction des plantes indigènes
- ✓ Dégrade et érode les sols

Le roseau commun ou phragmite

Comment le repérer ?

À l'échelle provinciale, la situation est hors de contrôle, mais au niveau local, vous pouvez aider à prévenir son arrivée ou contrôler sa répartition. Pour se faire, il faut d'abord savoir la reconnaître.

Caractéristiques de la plante

Hauteur	150 à 250 cm
Tige	Dressée, très forte, non ramifiée et parfois teintée de couleur pourpre, environ 1 cm de diamètre
Racines	Pouvant aller jusqu'à 200 cm de profondeur
Fleurs	Inflorescence en forme de fanion ou de plume et passe de la couleur pourpre à brun foncé (à maturité), floraison en août et septembre
Feuilles	Longues et planes



Tiges, feuilles et inflorescences



Rhizomes

Important! Cette plante s'adapte très bien aux périodes d'inondation et d'assèchement et peut supporter de grands écarts de température, ce qui fait d'elle une redoutable EEE très difficile à contrôler!

Répercussions directes du phragmite sur l'environnement

- ✓ Dispersion de l'espèce en raison des perturbations des milieux naturels par les activités anthropiques, les changements climatiques et les variations des niveaux d'eau
- ✓ Perturbe les activités anthropiques en réduisant l'accès aux cours d'eau
- ✓ diminue la valeur économique des terres qu'elle envahit
- ✓ Les espaces envahis sont denses et offrent peu de valeur pour la faune et la flore, ce qui réduit la biodiversité



Colonie de phragmites en bordure d'un cours d'eau

Précautions supplémentaires

Vérifiez et nettoyez régulièrement la machinerie (tondeuse, machinerie agricole, excavatrice) suite à une intervention en milieu infesté. Nettoyez également les canots, bateaux, moteurs et véhicules tout terrain après utilisation si contact avec une EEE.